



Adresse de la commune / de l'EPCI :

.....
.....

Téléphone :

.....

Courriel :

.....

Nom du responsable technique du projet :

.....

Fonction :

.....

Coordonnées :

.....

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES CYCLABLES 2023-2028

Nom de la Commune / de l'EPCI :

Projet :

Apporter son soutien aux projets communaux et intercommunaux qui contribuent au développement d'infrastructures cyclables, tel est l'objectif du nouveau dispositif financier 2023-2028 proposé par Florian BOUQUET, Président du Département du Territoire de Belfort.

Ce dispositif est ouvert aux **101 Communes et aux 3 EPCI du Département** pour soutenir leurs **projets d'investissement**. Il est non cumulable avec une autre subvention départementale.

Sont éligibles, les liaisons au réseau cyclable existant et celles pour le raccordement des bâtiments publics. L'achat et/ou l'aménagement d'équipements favorisant la pratique du cyclotourisme.

Le **taux de subventionnement ne pourra excéder 50 %** du coût total HT éligible et le plafond de subvention fixé à 50 000 €.

Les travaux devront être achevés 2 ans après la date d'attribution de la subvention (date du vote en Commission permanente).

Le dossier complet est à adresser à :

Monsieur le Président du Département du Territoire de Belfort

Hôtel du Département
6 Place de la Révolution française
90020 Belfort Cedex

Pièces du dossier :

- un courrier de demande de subvention,
- ce dossier de demande de subvention dûment complété et signé,
- la délibération de la commune ; de l'établissement public autorisant le Maire/ le Président à solliciter les subventions, à signer tous documents afférents,
- une note explicative avec l'échéancier de l'opération,
- le budget prévisionnel détaillé de l'opération comprenant la mise en place d'un panneau en phase chantier,
- les devis d'entreprises estimatifs et quantitatifs ou le dossier technique et financier de niveau avant-projet minimum établi par le maître d'œuvre (vue en plan cotée, profil en travers...), en version papier.
- pour un projet sur RD en agglomération ou un raccordement à une piste cyclable départementale, la copie de la permission de voirie délivrée par le Département pour l'opération ou, à défaut, une attestation de la Direction des routes, de la mobilité et des réseaux certifiant que le projet a été établi en respectant les prescriptions techniques du gestionnaire routier départemental,

Contact Département :

aideauxcommunes.departement@territoiredebelfort.fr

Attestations et engagements de la commune :

Je soussigné(e) Madame-Monsieur :

Maire / Président en exercice de la commune / l'EPCI :
.....

atteste que la commune/ l'EPCI possède la maîtrise foncière de l'emprise du projet faisant l'objet d'une demande de subvention au titre du soutien au développement d'infrastructures cyclables ;

atteste que le projet faisant l'objet d'une demande de subvention au titre du soutien au développement d'infrastructures cyclables n'a pas reçu de commencement d'exécution ;

m'engage à fournir au Département, la délibération justifiant de l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune / de l'EPCI ;

m'engage à ce que les travaux de l'opération faisant l'objet d'une demande de subvention au titre du soutien au développement d'infrastructures cyclables, soient terminés au plus tard 2 ans après la date d'attribution de la subvention (date du vote en Commission permanente),

Fait à, le

Signature